

CONDITIONS GENERALES :

Commande : Une proposition de collaboration est adressée par e-mail ou par fax. Cela ne constitue nullement une confirmation de la réservation du matériel locatif. Ce n'est qu'après que Instele accuse réception de la demande définitive et confirme la disponibilité du matériel ainsi que des conditions de livraison que la location est effective. Le bailleur déclare par l'acceptation de l'offre de location avoir pris conscience et connaissance des conditions générales et particulières de location disponible sur le site de www.connect-on.com.

Le preneur déclare par l'acceptation de l'offre renoncer tacitement à « ses » conditions générales.

Utilisation du matériel : Le locataire déclare connaître le fonctionnement du matériel loué. Il s'engage à utiliser le matériel dans des conditions normales en se conformant aux indications d'Instele scrl. Le déplacement et la transformation du matériel sont soumis à l'autorisation expresse et préalable du loueur. Le choix du matériel est effectué par le locataire. Le matériel loué reste la propriété entière et exclusive d'Instele

Règlement : A défaut de paiement de tout ou partie d'une facture à son échéance, le montant restant dû sera majoré, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de 1 % par mois, ainsi que d'une indemnité irréductible et forfaitaire égale à 15 % du montant restant dû, avec un minimum de 50 €. En cas de restitution tardive du matériel, ou de non restitution, la location sera prolongée jusqu'à la restitution, ou la production par le client d'une déclaration officielle de sinistre ou de vol. Pendant cette période, le client reste tenu de régler le montant de la location et prendra également à sa charge les frais de reconstitution ou de réparation du matériel.

.Tous les frais relatifs au recouvrement amiable, en ce compris les frais d'Huissier de Justice, sont à charge de la partie débitrice.

Obligation du locataire : Le locataire devient, dès la mise à disposition du matériel, seul responsable de toute éventuelle détérioration, perte ou vol. Il devra prendre toute disposition utile en vue de se garantir contre le vol et d'une manière générale de tout sinistre. Seule la responsabilité civile (dommages corporels, matériels et immatériels) est souscrite directement par Instele.

Le matériel loué est réputé se trouver en parfait état de fonctionnement. Ceci est établi par la simple réception, ou la signature d'un reçu ou par l'utilisation du matériel.

Modification de dates : Toute modification des dates programmées doit intervenir au moins 7 jours avant la date de la prestation. A défaut, un montant de 50% de la prestation sera dû. En cas d'annulation de la location, l'acompte/caution sera transformé en indemnité d'annulation et sera conservé par Instele. Si l'annulation intervient - de 7 jours avant la date de location l'intégralité de la commande sera due.

Caution : Toute location de matériel peut faire l'objet d'une demande de garantie sous forme d'une caution min. de 200,00 € versée par le client; somme qui lui sera restituée lors de la rentrée du matériel après vérification de son parfait état.

Publicité : Le client autorise Instele à afficher sa marque sur le matériel mis à disposition. Instele se réserve le droit de citer ses clients et de présenter ses prestations à titre de référence.

Responsabilité : En aucun cas Instele ne pourra être tenu responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou tout autre perte résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la matériel loué.

Panne : La maintenance du matériel n'est pas comprise dans le prix sauf si cela est expressément écrit dans l'offre envoyée au client.

Clauses particulières aux terminaux bancaires : Le preneur est informé qu'un raccordement électrique de 220 v à sa charge est nécessaire pour charger et/ou faire fonctionner l'appareil. Lors de la demande de location le preneur aura correctement rempli une fiche avec ses coordonnées de facturation et bancaires sous peine d'annulation de la commande.

Toutes les transactions par carte de crédit sont électroniquement transmises par le terminal de paiement à destination des sociétés de cartes de crédit et uniquement sur le compte déjà ouvert auprès d'un organisme de crédit au nom du preneur. Instele peut activer la fonction carte de crédit à la demande du client ssi celui-ci dispose d'une affiliation effective pour cartes de crédit.

Si Instele a mis en place une procédure pour fournir au preneur la possibilité d'obtenir les cartes de crédit : Aucune responsabilité n'est acceptée par Instele si des transactions sont refusées ou non payées par une ou plusieurs sociétés de cartes de crédit.

Toutes les transactions par cartes de débit sont transmises électroniquement via des comptes tiers au nom d'Instele. Les fonds sont transmis au preneur sous 3 jours ouvrables, dans la mesure du possible. Tous les retards de l'opérateur bancaire ne sont pas à charge d'Instele.

S'il y a contestation à propos des transactions, le preneur peut le faire auprès de l'opérateur bancaire qui étudiera les transactions contestées. La preuve de la transaction sera demandée au moyen du ticket délivré.(tous les tickets des transactions sont à conserver 2 ans). Seul l'opérateur bancaire se prononcera après une étude des transactions contestées.

Le preneur déclare collaborer à tout examen imposé pour une transaction précise qui est suspectée d'être une fraude ou une escroquerie. Le preneur déclare que ni lui ni ses collaborateurs n'apporteront de modifications à la carte Sim de l'appareil.

Si le terminal de paiement est en panne, le preneur doit appeler le service technique fourni sur le mode d'emploi de l'appareil.

Si le preneur veut un relevé plus détaillé que celui fournit à la fin de la location un montant de 60 euros hors tva sera facturé.

Tout litige ou réclamation sera traité par les tribunaux compétents de Liège.